

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC CA 003, 040, 120, 528, 1500

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 72X

Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

CONLOC CA 003, 040, 120, 528, 1500

Groupe du produit: Adhésifs

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Adhésifs

Utilisations déconseillées

Aucun à notre connaissance.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	EGO Dichtstoffwerke GmbH & Co. Betriebs KG	
Rue:	Kaltenbrunn 27	
Lieu:	D-82467 Garmisch-Partenkirchen	
Téléphone:	+49 (0)8821 956 90	Téléfax: +49 (0)8821 956 990
e-mail:	info@ego.de	
Interlocuteur:	Laboratoire	Téléphone: +49 (0)8821 956 960
e-mail:	EGO-Labor@ego.de	
Internet:	www.ego.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +49 (0)8821 956 960 (Lu-Je: 9-16 heures, Ve: 9-13 heures)
en allemand et anglais

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Mentions de danger:

Peut irriter les voies respiratoires.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-cyanoacrylate d'éthyle

Mention Attention**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC CA 003, 040, 120, 528, 1500

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 72X

Page 2 de 10

Conseils de prudence

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Éviter l'inhalation de vapeur.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
P312	Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.
--------	--

2.3. Autres dangers

Un contact répété peut amener des réactions allergiques chez certains sujets très sensibles. Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. A un effet dégraissant sur la peau.
Réagit violemment au contact de l'eau.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Colle cyanoacrylate

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7085-85-0	2-cyanoacrylate d'éthyle			70 - 90 %
	230-391-5	607-236-00-9		
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H315 H319 H335			
123-31-9	1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol			0,01 -< 0,1 %
	204-617-8	604-005-00-4		
	Carc. 2, Muta. 2, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1; H351 H341 H302 H318 H317 H400			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité	
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
7085-85-0	230-391-5	2-cyanoacrylate d'éthyle	70 - 90 %	
	STOT SE 3; H335: >= 10 - 100			
123-31-9	204-617-8	1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol	0,01 -< 0,1 %	
	par voie orale: DL50 = 302 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10			

Information supplémentaire

Ce produit ne contient aucune substance extrêmement préoccupante (SVHC) à déclarer répertoriée dans un concentration de >= 0,1% [article 59 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)]

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC CA 003, 040, 120, 528, 1500

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 72X

Page 3 de 10

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Après inhalation

S'éloigner de la zone dangereuse. Amener la victime à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Ne pas séparer en tirant ou à l'aide d'un couteau la peau collée. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si on peut enlever facilement les verres de contact portés, le faire. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. La salive sépare lentement le produit polymérisé de la bouche (plusieurs heures). En cas d'ingestion, et si la victime est consciente et alerte, faire vomir immédiatement, en suivant les instructions du personnel médical.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les cyanoacrylates dégagent de la chaleur pendant la solidification. Une contamination à grande échelle par l'adhésif peut générer suffisamment de chaleur pour provoquer des brûlures. Les brûlures doivent être traitées normalement après que le polymère a été soigneusement retiré de la peau. Retirez l'adhésif en le décollant doucement pendant que la zone contaminée est trempée dans de l'eau froide. Si les vêtements sont collés directement sur la peau et que la personne ne ressent aucune brûlure, la zone affectée doit être trempée dans de l'eau chaude savonneuse et les vêtements soigneusement retirés en les décollant ou en les retournant. De l'eau froide doit être utilisée si vous vous sentez brûlé.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau pulvérisée, Poudre sèche, Sable, Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Monoxyde de carbone

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC CA 003, 040, 120, 528, 1500

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 72X

Page 4 de 10

Remarques générales

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle A.

Pour les non-secouristes

Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection individuel

Pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Couvrez les égouts.

Pour le nettoyage

Petites quantités: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).

Quantités considérables: Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections: 8, 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Préventions des incendies et explosion

Le traitement peut donner lieu à la formation de produits volatils inflammables. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Information supplémentaire

Utilisation d'appareils d'application automatiques recommandée pour minimiser le contact avec le produit.

Ne pas utiliser pour des pulvérisations.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Matériaux appropriés pour conteneurs et emballage pour un stockage sûr: Conteneur en plastique de HDPE

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Éviter une exposition directe au soleil.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC CA 003, 040, 120, 528, 1500

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 72X

Page 5 de 10

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésifs

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
123-31-9	Hydroquinone	-	2		VME (8 h)	

Conseils supplémentaires

À hautes concentrations les vapeurs de monomères peuvent provoquer une irritation des yeux et du nez.

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. (filtre à gaz du type A)

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

L'information est des recommandations. Pour plus d'informations, veuillez contacter le fournisseur de gants.

Pour un contact permanent: > 0,4 mm / caoutchouc butyle, > 240 min (EN 374-1 / -2 / -3); > 0,4 mm /

Caoutchouc nitrile, > 120 min (EN 374-1 / -2 / -3)

Protection de la peau

Vêtement léger de protection

Protection respiratoire

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Lorsque raisonnablement faisable, ceci devrait se faire par aspiration aux postes de travail et une extraction générale convenable.

Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141) (filtre à gaz du type A)

Protection contre les risques thermiques

Ne pas chauffer le produit.

En cas d'incendie: Vêtements résistant au feu

Gants résistant aux basses températures: non demandé

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

non déterminé

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide	
Couleur:	incolore	
Odeur:	nauséabonde	
Seuil olfactif:	indéterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		150 °C
Inflammabilité:		indéterminé
Limite inférieure d'explosivité:		indéterminé
Limite supérieure d'explosivité:		indéterminé

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC CA 003, 040, 120, 528, 1500

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 72X

Page 6 de 10

Point d'éclair:	87 °C
Température de décomposition:	indéterminé
pH-Valeur:	non applicable
Hydrosolubilité:	insoluble, Réagit violemment au contact de l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau:	indéterminé
Pression de vapeur:	indéterminé
Densité:	1,05 g/cm ³
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	indéterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Température d'inflammation spontanée

gaz: 500 °C

Propriétés comburantes

non

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: indéterminé

Teneur en solvant: 0 %

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Voir également section 10.3

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact de l'eau, agents oxydants forts, Amines, des alcools, Alcalis (bases).

10.4. Conditions à éviter

Ne pas chauffer le produit.

10.5. Matières incompatibles

Voir section 7

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Cyanoacrylate No.-CAS 7085-85-0

DL50/orale/rat = >5000 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
123-31-9	1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol				
	orale	DL50 mg/kg	302	Rat	IUCLID

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC CA 003, 040, 120, 528, 1500

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 72X

Page 7 de 10

Irritation et corrosivité

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Effets sensibilisants

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter le système respiratoire.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

L'inhalation peut irriter les voies respiratoires.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Inhalation

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Cyanoacrylate No.-CAS 7085-85-0

DL50/orale/rat = >5000 mg/kg

11.2. Informations sur les autres dangers**Information supplémentaire**

Colle à la peau instantanément.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
123-31-9	1,4-dihydroxybenzène; hydroquinone; quinol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,44	96 h	Pimephales promelas	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,335	72 h	Selenastrum capricornutum	IUCLID
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,29	48 h	Daphnia magna	

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication de potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Le matériau durci est immobile.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Les substances contenues dans le mélange ne répondent pas aux critères PBT / vPvB selon REACH, annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Nous n'avons pas de données quantitatives concernant les effets écologiques de ce produit. Ne pas laisser

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC CA 003, 040, 120, 528, 1500

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 72X

Page 8 de 10

s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que la substance. Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Transport maritime (IMDG)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

Marine polluant:

no

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3334

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Air transport, regulated, liquids, n.o.s. (Cyanoacrylates)[only for more than 0,5l]

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9

Fiche de données de sécurité

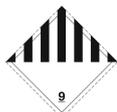
conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC CA 003, 040, 120, 528, 1500

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 72X

Page 9 de 10



Dispositions spéciales:	A27	
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	30 kg G	
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):		964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):		450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):		964
IATA-Quantité maximale (cargo):		450 L

Autres informations utiles (Transport aérien)E1
Y964**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

voir chapitre 6 - 8.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

2004/42/CE (COV): 0 %

Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 6,7,8,9,11,12,16.

Abréviations et acronymes

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

CONLOC CA 003, 040, 120, 528, 1500

Date de révision: 03.05.2023

Code du produit: 72X

Page 10 de 10

EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
EmS: Emergency Schedules
MFAG: Medical First Aid Guide
IATA: International Air Transport Association
ICAO: International Civil Aviation Organization
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH202	Cyanoacrylate. Danger. Colle à la peau et aux yeux en quelques secondes. À conserver hors de portée des enfants.

Information supplémentaire

Cette recommandation n'est valable que pour le produit mentionné dans la fiche de données de sécurité, que nous fournissons, et pour l'application spécifiées.

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)